



No de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DU QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DUPUY  
DISTRICT D'ABITIBI**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil de la  
Municipalité de Dupuy tenue le 16 avril 2024, à 19 h 00, au Pavillon des  
sports de Dupuy.

Sont présents(e), les conseillers(ères) :

Siège #1 – Ronald Lévesque  
Siège #3 – Sylvie Germain  
Siège #4 – Annie St-Pierre  
Siège #5 – Denise Lessard-Morin  
Siège #6 – Rémi Kelley

Est absent, le conseiller :

Siège #2 – Pascal Corriveau

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Alain Grégoire.

Madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, assiste également à  
cette séance.

Conformément à l'article 153 du *Code municipal*, l'avis de convocation de  
la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du  
conseil dans les délais prescrits.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire monsieur Alain Grégoire déclare la  
session ouverte.

081-2024

**02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 01 - Ouverture de la séance**
- 02 - Adoption de l'ordre du jour**
- 03 - Règlement de construction au sujet des conteneurs**
- 04 - Tarification**
- 05 - Demande de dérogation mineure - Lot 4 888 577**
- 06 - Période de questions**
- 07 - Levée de la séance**

SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin  
APPUYÉE PAR madame Annie St-Pierre  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.



No de résolution  
ou annotation

082-2024

### 03 - RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION AU SUJET DES CONTENEURS

Monsieur le conseiller Rémi Kelley souligne son intérêt ou apparence d'intérêt dans ce dossier.

Après en avoir avisé le conseil, il se retire des délibérations et quitte la salle de rencontre.

Madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, fait la lecture du Règlement numéro 251-2024 de construction au sujet des conteneurs.

#### **Adoption du Règlement numéro 251-2024**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dupuy a compétence en matière d'environnement, de nuisances, de véhicules, de roulottes, de construction et du bien-être de la population en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'il a été observé sur le territoire de la Municipalité la présence de conteneurs maritimes et autres sortes de conteneurs utilisés pour l'entreposage de toutes sortes;

CONSIDÉRANT la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion annonçant l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du 9 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 9 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE madame Annie St-Pierre  
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il fasse partie intégrante du livre des règlements comme si, ici, au long reproduit.

Monsieur le conseiller Rémi Kelley réintègre la séance du conseil.

### 04 - TARIFICATION

#### **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**

Monsieur Ronald Lévesque donne avis de motion, dépose et présente le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités

AVIS  
ET  
DÉPÔT



No de résolution  
ou annotation

083-2024

#### 05 - DÉROGATION MINEURE - LOT 4 888 577

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure concernant le lot 4 888 577 ayant pour objet :

- La conformité de la maison au règlement municipal de zonage relatif à ses dimensions et à sa situation à l'intérieur des limites de l'emplacement;

ATTENDU QUE le propriétaire du 26, avenue du Chemin-de-Fer, désire obtenir une dérogation mineure concernant le nombre d'étages de la maison à deux (2) qui est supérieur à un étage et demi;

ATTENDU la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE madame Annie St-Pierre  
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil acceptent la dérogation mineure ci-haut précisée suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

#### 06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 20 à 19 h 30.

084-2024

#### 07 - LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque  
APPUYÉ PAR madame Annie St-Pierre  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette séance extraordinaire soit levée et fermée. Il est 19 h 30.

Alain Grégoire  
Maire

Nicole Breton  
Directrice générale intérimaire

ADOPTÉ LE : 8 mai 2024

*Je, Alain Grégoire, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*



No de résolution  
ou annotation